RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DÉPARTEMENT AIN

des

DÉLIBÉRATIONS

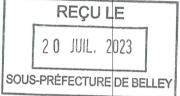
-=000=-

du CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE de PÉROUGES

2023037

Séance du 11 juillet 2023 Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal: L'an deux mil vingt-trois onze juillet à 20h00, le Conseil municipal 15 En exercice : de cette commune régulièrement convoquée, s'est réuni au nombre 15 Présents: prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la 14 présidence de Madame MICOLAS Nathalie, Maire Votants : 15 Date de la convention 05/07/2023 Date d'affichage 05/07/2023 Présents :, Mme Nathalie MICOLAS, Mr Gérard FLEJOU, Mr Alain MORGILLO,



Mme Maryvonne HERRENKNECHT-BOUCHARD, Mme Christelle MORTEL, Mr Paul VERNAY, Mr Frédéric MALBOS, Mme Marlène BLASQUEZ, Mme Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mr Eric MEUNIER, Mr Paul SAISSET, Mr Gilbert GRECO, Mr Jean-Luc VIBERT, Mme Florence DE POUMEYROL

Absente excusée : Mr Philippe LAMBERT (pouvoir à Mme MORTEL)

Madame Florence de POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire. étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Le conseil municipal, après délibération, avec 13 voix pour et 2 abstentions

✓ **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, avec effet au 01 juillet 2023, à :

51.4% de l'indice brut 1027

Le Maire, Nathalie MICOLAS

